

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES  
**COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE**

**PROCES-VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2025**

Conseillers en exercice : 19

Conseillers Présents : 16

Procurations : 3

Convocation : 7 janvier 2025

**L'an deux mille vingt-cinq et le quatorze janvier** à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Força Real, sous la présidence de Monsieur LAVILLE René, Maire.

**Présents** : M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTE Gilles, Mme ESCODA Aurélie, Mme GHYS Patricia, M. LAFFORGUE Guy, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI Angélique, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne et M. TORRENT Xavier, Mme SOLA Sylvie et Mme VILA ABARCA Alexandra.

**Absent(s)** : /

**Procuration(s)** :

Mme CAMPOY Marina donne procuration à Mme BATAILLE Anne.

M. LLENSE Gérard donne procuration à Mme ESCODA Aurélie.

Mme PAJOT Christine donne procuration à M. LAFFORGUE Guy.

Anne BATAILLE est nommée secrétaire de séance.

---

**ORDRE DU JOUR**

- APPROBATION SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2024
- APPROBATION SEANCE DU 10 DECEMBRE 2024
- RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE
- BUDGET PRINCIPAL – DÉCISION MODIFICATIVE
- COMMUNAUTÉ URBAINE PERPIGNAN MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE – ÉLECTION CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES
- URBANISME – DROIT DE PREEMPTION
- AFFAIRES DIVERSES

**APPROBATION PROCES-VERBAL DU 14 NOVEMBRE 2024**

Monsieur le Maire propose de voter l'approbation du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2024.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2024.

**APPROBATION PROCES-VERBAL DU 10 DECEMBRE 2024**

Monsieur le Maire propose de voter l'approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2024.

**RELEVÉ DES DÉCISIONS DU MAIRE**

Par délibération du 29 septembre 2020, le conseil municipal a donné délégation au Maire pour prendre des décisions dans des domaines bien précis.

Objet	Structure	Montant €	Date de décision
Réparation système climatisation Salle Espace Força Real	DD SERVICES	2 433,00 € HT 2 919,60 € TTC	10/10/2024
Transformateur système climatisation Salle Espace Força Real	DD SERVICES	634,87 € HT 761,84 € TTC	28/11/2024
Etude projet renaturation passage Clave Verte	ATELIER ARCHITECTURE P POUS	3 000,00 € HT 3 600,00 € TTC	03/12/2024

**BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE**

Monsieur le Maire propose d'annuler et remplacer la délibération N°047-2024 prise en date du 10 décembre 2024 relative à la décision modificative N°2 du budget principal de la commune et de la remplacer par celle présentée ci-dessous suite à une erreur matérielle réalisée sur les écritures d'ordre.

Des mouvements sont à effectuer pour équilibrer les sections de fonctionnement et d'investissement, ajuster les amortissements et procéder au versement des subventions d'équilibre sur la section d'exploitation et d'investissement du budget annexe eau et assainissement avant le transfert à la communauté urbaine de Perpignan Méditerranée Métropole.

Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
60636	63,04 €	002	2 800,54 €
65736221	40 392,10 €	741127	4 854,00 €
681 (042)	781,40 €	742	293,00 €
		744	101,00 €
		74748	1 045,00 €
		74833	8 338,00 €
		7488	505,00 €
		752	8 000,00 €
		773	1 400,00 €
		75888	13 900,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>41 236,54 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>41 236,54 €</b>
Investissement			
Dépenses		Recettes	
001	678,13 €	10222	28 400,10 €
10226	1 256,74 €	10226	-1 855,85 €

communautaire consécutivement à l'adhésion de la commune de Corneilla la Rivière à PMMCU au 1<sup>er</sup> janvier 2025,

Vu l'arrêté préfectoral N°PREF/DCL/BCLAI/2024362-0002 du 27 décembre 2024 constatant le nombre total de siège du conseil communautaire de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine ainsi que celui attribué à chaque commune membre à la suite de l'adhésion de la commune de Corneilla la Rivière à la communauté urbaine au 1<sup>er</sup> janvier 2025,

Considérant que la commune de Corneilla la Rivière dispose d'un siège au sein du conseil communautaire de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine,

Considérant que la liste des candidats doit comporter deux noms (un homme et une femme pour respecter la parité) afin d'élire un représentant et un suppléant,

Considérant le dépôt d'une liste,

#### **LISTE DES CANDIDATS :**

RENE LAVILLE

PATRICIA GHYS

- **DECIDE** de procéder à l'élection d'un conseiller communautaire et d'un suppléant sur une même liste :

Nombre de votants : 19

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

Sièges à pourvoir : 1 conseiller communautaire titulaire et 1 conseiller communautaire suppléant

Ainsi répartis, la liste proposée obtient 19 voix.

- **DESIGNE** en tant que :

**Conseiller communautaire** : Monsieur LAVILLE René,

**Conseiller communautaire suppléant** : Madame GHYS Patricia.

#### **AFFAIRES DIVERSES**

Le Maire :

Document d'urbanisme – Plan Local d'Urbanisme, PLU : Monsieur LAFFORGUE, vous avez demandé l'analytique du PLU et je vous informe que depuis 2018, le PLU a coûté la somme de 109 311,99 €.

Guy LAFFORGUE : souhaite avoir l'analytique des dépenses réalisées par les mandats précédents car il me semblait qu'il y avait eu un premier projet retoqué.

Restauration scolaire : la mise en place du service de la restauration scolaire s'est bien déroulée avec le SYM, syndicat de livraison des repas en liaison froide. Même si quelques parents n'avaient pas encore inscrit leur enfant à la cantine, j'ai eu un retour positif de familles qui étaient contentes du service.

Enfance Jeunesse : les familles n'ont pas été impactées par le transfert car c'est un des services qui a été le moins modifié.

Structure Adolescents : arrivée de Madame Céline JULIA, animatrice diplômée pour accompagner l'animateur en place depuis juillet 2024 à l'accueil des adolescents. Le nombre d'inscrits est en nette progression.

Ramassage des ordures ménagères : le service a bien été effectué dès le 2 janvier 2025 et un plan d'implantation de colonnes collectives est en cours d'étude.

Communauté Urbaine Perpignan Méditerranée Métropole :

- Distribution du magazine trimestriel de l'Agglo sur la commune de Corneilla la Rivière ;
- Conférence des Maires de PMMCU, première de l'année 2025 : divers sujets ont été abordés (vélo Uber sur Perpignan, économie d'énergie notamment sur l'éclairage public, répartition des aires d'accueil destinées aux gens du voyage.

Venue de Monsieur BERTHET, Secrétaire Générale de la Préfecture de Perpignan et Sous-préfet de Perpignan reçu ce jour 14 janvier 2025 avec présentation de la commune et plusieurs sujets évoqués comme les économies d'eau potable, la station d'épuration, le transfert intercommunal, plan local d'urbanisme, le projet du parc éolien (pour le moment, il n'y a pas de recours à ma connaissance) et le futur projet de re naturalisation du passage de la Clave Verte.

Guy LAFFORGUE : au niveau des poubelles, des gens m'ont fait remonter qu'avec la codeco, il y avait un gars qui descendait et nettoyait les enclos.

René LAVILLE : c'est faux, ce sont les agents communaux.

Guy LAFFORGUE : je signale que celui vers la supérette est vraiment très sale.

René LAVILLE : on le fera nettoyer et il est prévu d'installer une colonne collective avec l'agglomération.

Lors de la soirée des vœux du 17 janvier 2025, un stand du service des déchets ménagers de PMMCU sera présent à partir de 17h30 pour informer les administrés sur la collecte, la valorisation des déchets, le compostage et la déchetterie.

Guy LAFFORGUE : je réitère ma demande pour les travaux de l'église.

René LAVILLE : on étudie d'autant plus que l'on a reçu une demande pour refaire la sacristie.

Guy LAFFORGUE : Peut-on recevoir les documents des séances de conseil par mail ?

Aurélie AUJAME : vous les recevez déjà par mail et pouvez télécharger les pièces en cliquant sur le lien. Il n'est pas possible de les envoyer en pièce jointe car les fichiers sont trop lourds.

Guy LAFFORGUE : je refuse d'aller sur les plateformes qui récupèrent et utilisent les données personnelles.

Aurélie AUJAME : je vous éditerai les documents. Ils seront à votre disposition au secrétariat.

Guy LAFFORGUE : où est-on de la Maison d'Ax ?

René LAVILLE : j'ai eu un appel téléphonique de l'investisseur et on devrait signer bientôt.

Guy LAFFORGUE : souhaite consulter le compromis de vente de la Maison d'Ax car peut-être qu'il n'est plus valable et je serai toi, je consulterai l'avocat.

René LAVILLE : je verrai avec eux.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15**

202	45 000,00 €	13148	3 200,00 €
203	-10 000,00 €	1321	-10 000,00 €
20415342	96 113,32 €	1322	-23,31 €
20421	-4 000,00 €	1323	19,00 €
2051	-1 000,00 €	1345	-7 500,00 €
2111	-20 000,00 €	138	15 065,02 €
212	21 000,00 €		
2131	139 000,00 €	2808 (040)	-8 789,27 €
2138	-20 000,00 €	2803 (040)	9 598,71 €
2151	-15 000,00 €	2804183 (040)	31 865,25 €
21538	1 600,00 €	280421 (040)	382,24 €
2156	-36 600,00 €	2805 (040)	-2 223,50 €
2157	16 200,00 €	28088 (040)	-2 500,00 €
2158	4 400,00 €	2812 (040)	-78,44 €
2182	83 394,43 €	281538 (040)	-214,19 €
2183	15 000,00 €	28156 (040)	-12 017,81 €
2184	500,00 €	28157 (040)	5 617,31 €
2188	-16 600,00 €	28158 (040)	2 195,05 €
231	-255 000,00 €	28181 (040)	-6 299,94 €
231 916	-15 000,00 €	28182 (040)	7 920,00 €
1641	-2 856,26 €	28183 (040)	-459,58 €
2131 (041)	145,87 €	28184 (040)	-23 505,92
		28188 (040)	-708,51 €
		203 (041)	145,87 €
<b>TOTAL</b>	<b>28 232,23 €</b>		<b>28 232,23 €</b>

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal valide la décision modificative N°2 présentée ci-dessus sur le budget principal communal 2024.

#### COMMUNAUTE URBAINE PERPIGNAN MEDITERRANEE METROPOLE – ELECTION CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Le Conseil municipal,

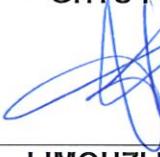
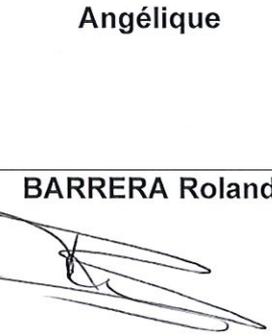
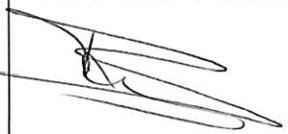
Vu l'article L5211-6-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral N° PREF/DCL/BCLAI/2024351-0001 du 16 décembre 2024 autorisant le retrait de la commune de Corneilla la Rivière de la communauté de communes Roussillon Conflent en vue de son adhésion à Perpignan Méditerranée Métropole communauté urbaine,

Vu l'arrêté préfectoral N° PREF/DCL/BCLAI/2024351-0002 du 16 décembre 2024 autorisant l'adhésion de la commune de Corneilla la Rivière à Perpignan Méditerranée Métropole communauté urbaine,

Vu la délibération du conseil municipal de perpignan en date du 20 décembre 2024 se prononçant, à l'unanimité, pour l'application de la loi pour recomposer le conseil

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus

LAVILLE René 	BATAILLE Anne 	LORD Stéphane 	PROFFIT France 
MARIN Philippe 	GHYS Patricia 	BALANGER Jean-François 	REDO Fabienne 
TORRENT Xavier 	LIMOUZI MICHEU Angélique 	CLOTTE Gilles 	SOLA Sylvie 
VILA-ABARCA Alexandra 	BARRERA Roland 	LAFFORGUE Guy 	PAJOT Christine 
LLENSE Gérard 	CAMPOY Marina 	ESCODA Aurélie 	